

Table des matières

1	Quatre projets à réaliser d'urgence en Ile-de-France	1
2	Le chantier du métro du Grand Paris relancé	3
3	Le gouvernement annonce un « big bang » de la fonction publique	5
4	Comment l'exécutif veut faciliter l'emploi de contractuels dans la fonction publique	6
5	Les réformes explosives présentées par Édouard Philippe	8
6	Navettes autonomes à hydrogène, vignette poids lourd... Les idées neuves (ou pas) du rapport Duron sur les transports	10
7	Carlos Ghosn reste chez Renault pour mieux réformer l'Alliance	11
8	Radio France « sonnée » par la révocation de Mathieu Gallet	12
9	TF1 prêt à assigner Orange en justice	15
10	Bpifrance "harcèle les entreprises pour aller à l'international"	17
11	Le fait religieux en entreprise, source croissante d'inquiétude	18
12	Contrats courts : les syndicats dénoncent l'immobilisme du patronat.....	20
13	En Corse, une visite présidentielle pour raviver le dialogue	21
14	Bilan mitigé de la visite de Macron à Tunis	23
15	L'éducation, l'autre guerre de Macron en Afrique.....	24
16	Vladimir Poutine drague toujours les patrons français	26

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 02/02/2018

1 Quatre projets à réaliser d'urgence en Ile-de-France



Le conseil d'orientation des infrastructures conseille de réaliser deux projets pour améliorer la fluidité à Saint-Lazare.

Le conseil d'orientation des infrastructures, mandaté par la ministre des Transports, vient de rendre son avis sur les chantiers franciliens à réaliser en priorité.

Il avait quatre mois pour plancher sur les projets prioritaires en matière de transports. Le conseil d'orientation des infrastructures (COI) a rendu son rapport ce jeudi matin à Elisabeth Borne, la ministre.

Si le Grand Paris Express et le CDG express étaient exclus de la mission, cinq autres projets franciliens ont été examinés à la loupe. Et quatre retenus par le conseil.

Un pont ferroviaire à Saint-Lazare pour gagner en fluidité

Outre le projet Eole, prolongement de la ligne de RER E à l'ouest que le conseil estime « prioritaire », il suggère de réaliser deux autres projets à la gare Saint-Lazare. En premier lieu, la création d'un pont pour faire passer des trains au-dessus d'autres. Ce « saut de mouton » à 450M€, situé à proximité de la gare Saint-Lazare, à prévoir pour 2023-2027, évitera les croisements entre lignes. De quoi augmenter les fréquences de la ligne J du Transilien et des trains normands. A plus long terme, le COI préconise aussi le maintien de « la section de ligne nouvelle Paris-Mantes » à 2,7Mds d'€. Une voie supplémentaire afin de rendre des trains normands indépendants, cette fois, du RER E.

Un souterrain à Gare de Lyon

Deux aménagements sont prioritaires à la gare de Lyon selon le conseil : la création d'un « terrier », c'est-à-dire un souterrain pour qu'une voie puisse passer sous une autre. Mais aussi, l'allongement des trois dernières voies courtes de la gare de Lyon. Grâce à ces deux projets, TGV, Intercités, ligne R ou RER D n'auront plus à se croiser. Un projet à prévoir entre 2023 et 2027, pour 225M€.

Et voilà Massy-Valenton, « archi » prioritaire

N'en déplaise à la forte opposition locale, le conseil préconise [le maintien du projet Massy-Valenton](#) qu'il estime « essentiel ». Il s'agit de la création d'une voie supplémentaire sur les rails du sud francilien à la sortie de la gare de Massy (91) ainsi que celle d'Orly (94). Des zones qui n'ont aujourd'hui qu'une voie unique. Cet aménagement à 200M€ permettra au RER C et à des TGV de ne plus avoir à passer l'un derrière l'autre.

Reprendre le projet Roissy- Picardie

6 km de voies nouvelles afin de raccorder [la ligne Paris-Creil-Amiens](#). Ce projet à 340M€ « va améliorer la desserte de Roissy, notamment pour les salariés du sud Picardie et du nord-ouest du Val-d'Oise, ainsi que la ponctualité du RER D », estime François Durovray, président de l'Essonne et seul membre francilien du COI. Le conseil préconise une réalisation à court terme sur la période 2018-2022.

Abandonner le prolongement de l'A104

Pour le conseil, « le coût élevé du projet estimé à plus de 3 Mds€, les difficultés environnementales qu'il soulève ou la priorité à donner préférentiellement aux solutions de mobilités alternatives » justifie l'abandon [du bouclage de l'A104 entre Mery-sur-Oise \(95\) et Orgeval \(78\)](#). Il propose toutefois « d'en réexaminer l'opportunité en 2030 ».

Jila Varoquier

LE MONDE – 02/02/2018

2 Le chantier du métro du Grand Paris relancé



La ministre des transports annonce la relance d'urgence des chantiers liés aux JO de 2024, dont le métro du Grand Paris qui devrait obtenir des moyens renforcés pour la construction des lignes.

Plongé dans l'incertitude, mis en pause forcée et promis à des reports de calendrier depuis des semaines en raison de l'inquiétude du gouvernement sur la dérive de ses coûts, le projet de métro du Grand Paris devrait finalement voir certains de ses chantiers relancés d'urgence et obtenir des moyens renforcés sur le long terme pour mener à bien les lignes dont la réalisation sera décalée. La ministre chargée des transports, Elisabeth Borne, a clarifié la position de l'exécutif dans un courrier daté du 30 janvier, que les élus franciliens devaient recevoir jeudi 1^{er} février et dont *Le Monde* a obtenu copie.

Cette lettre fait suite au séminaire organisé par Matignon entre le premier ministre, Edouard Philippe, et les élus franciliens, vendredi 26 janvier, sur l'avenir du Grand Paris Express et de la Société du Grand Paris (SGP), l'établissement public chargé de réaliser ce réseau de 200 kilomètres de lignes, 68 gares et 7 centres techniques.

De 19 à 35 milliards d'euros

Les élus s'étaient vivement opposés au retard de plusieurs années pressenti pour ces lignes, dont la mise en service était prévue à partir de 2022. « *Le premier ministre a pris acte des attentes fortes que vous avez exprimées* », mais « *le gouvernement entend traiter l'ensemble des défis qui se posent sans occulter les réalités technique, humaine et financière* », écrit la ministre chargée des transports.

Le coût annoncé du Grand Paris Express est passé de 19 milliards d'euros en 2010 à 35 milliards à l'été 2017. La Cour des comptes, dans un rapport sévère présenté le 17 janvier, dénonçait une « *trajectoire financière non maîtrisée* », des frais financiers quadruplés par rapport aux estimations initiales et le risque de voir la SGP entrer « *dans un système de dette perpétuelle* ».

La réalisation du métro ne pèse pas sur le budget de l'Etat. En revanche, les emprunts de la SGP alourdissent la dette publique, que Bercy cherche à limiter par tous les moyens pour respecter les critères européens du traité de Maastricht. D'où la volonté d'étaler dans le temps le déclenchement des travaux.

Première décision : le gouvernement va « *sécuriser sans délai* » la réalisation de tronçons stratégiques pour les Jeux olympiques de 2024 : les prolongements de la ligne 14 vers Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) au nord et vers Orly (Val-de-Marne) au sud, et un petit morceau commun aux lignes 16 et 17 en Seine-Saint-Denis, entre Saint-Denis-Pleyel et Le Bourget RER. « *Un conseil de surveillance de la Société du Grand Paris se réunira le 13 février, afin de modifier le budget 2018 de façon à permettre la notification des marchés urgents* », écrit Elisabeth Borne.

Reports et compensation

Le nouveau métro était un des arguments décisifs de la candidature de Paris pour les JO de 2024. Mercredi 31 janvier, lors de l'examen en commission du projet de loi sur l'organisation des JO, le Sénat s'est dit « *inquiet* » du report du Grand Paris Express. Au final, le village olympique de Pleyel devrait donc bien être desservi par le métro en 2024. Très peu de chances en revanche que la ligne 17 aille à

temps jusqu'au centre des expositions du Bourget, où se dérouleront plusieurs compétitions et où se trouveront le centre et le village des médias.

Deuxième décision : les reports de lignes feront l'objet de mesures de compensation. « *Un planning consolidé réaliste* » va être élaboré par un groupe de travail présidé par M^{me} Borne, après avoir reçu l'avis du Centre d'études des tunnels, pour « *absorber les aléas de chantier et intégrer l'enjeu des ressources techniques des entreprises* ». Mais un autre groupe de travail devra « *identifier les solutions de renforcement et d'adaptation de dessertes qui seraient nécessaires en cas d'écart entre les projets d'aménagement sur un territoire et la date de mise en service du métro automatique* ».

Une manière de faire accepter aux élus locaux des retards parfois en contradiction avec les choix stratégiques de l'Etat lui-même. Ainsi la ligne 18 au sud doit desservir le plateau de Saclay, cette « *Silicon Valley à la française* » pilotée depuis plus de dix ans par l'Etat. La ligne 17, au nord, est, elle, une condition sine qua non à l'urbanisation du triangle de Gonesse, considéré comme un corridor de développement économique stratégique entre l'aéroport de Roissy et celui du Bourget depuis 1994. Enfin, la ligne 16 doit désenclaver les banlieues sensibles de l'Est francilien, comme Sevran, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, priorité absolue de la politique de la ville.

Troisième décision : la Société du Grand Paris devrait voir ses recettes accrues et ses effectifs renforcés. Objectif : « *rétablir la soutenabilité économique du projet d'ensemble* ». Un groupe de travail présidé par le député (Les Républicains) Gilles Carrez doit faire des propositions. M. Carrez, soutenu sur ce point par les élus communistes, est partisan d'une augmentation des recettes fiscales attribuées à la SGP, financée par trois taxes locales essentiellement portées par les entreprises d'Ile-de-France.

Nouvelles taxes

Ces taxes devraient lui rapporter près de 580 millions d'euros en 2018. Une piste à l'étude consiste à accroître ces recettes de 100 à 200 millions d'euros par an, soit par une hausse de la taxe locale sur les bureaux, soit par des ressources nouvelles.

Ce groupe de travail devra aussi « *expertiser les besoins d'emplois* » de la SGP. Pour l'heure, elle doit se contenter de 250 personnes. Par comparaison, le seul projet Eole (la prolongation du RER E par la SNCF) mobilise des effectifs deux fois plus nombreux. Pour certains observateurs, une équipe étoffée et une gestion plus sourcilleuse des appels d'offres et des contrats avec les entreprises de BTP pourraient faire économiser au moins 3 milliards d'euros.

Ces orientations mettent fin à une autre hypothèse, consistant à demander à la Société du Grand Paris de revoir son projet à l'économie, en supprimant certaines gares et en rognant sur les ambitions de l'ensemble du réseau. Ces pistes étaient déjà à l'étude au sein d'une SGP divisée, dont le président, Philippe Yvin, s'est vu signifier la fin de son mandat par la ministre chargée des transports.

A l'issue de ces groupes de travail, le gouvernement doit présenter ses décisions lors d'un conseil de surveillance de la SGP « *durant le mois de mars* ». D'ici là, la société devrait avoir un nouveau président.

[Grégoire Allix](#)

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 02/02/2018

3 Le gouvernement annonce un « big bang » de la fonction publique



Edouard Philippe a dit ce jeudi vouloir « assouplir » le statut des agents publics, à travers la rémunération au mérite ou le recours accru aux contractuels. Un plan de départs volontaires est également annoncé.

A la longue liste des réformes promises dans les mois à venir, l'exécutif vient d'en rajouter une particulièrement explosive au plan social. Edouard Philippe a annoncé ce jeudi, à l'issue d'un Comité interministériel, une refonte profonde de la fonction publique et du statut de ses agents, le tout accompagné de ce qu'on appellerait un plan social dans le secteur privé. « *On ne vise pas haut sans avoir conscience qu'il faut parfois bousculer les équilibres* », a concédé le Premier ministre, dans l'un des euphémismes dont il est coutumier. Cela devrait effectivement tanguer dans les mois à venir, compte tenu des sujets mis sur la table dans les concertations à venir avec les syndicats de fonctionnaires. Celles-ci doivent s'étendre sur toute l'année 2018, avant un éventuel projet de loi en 2019.

Revoir les missions de l'Etat

Ces annonces s'inscrivent dans une réforme plus vaste de l'action publique. Voici plusieurs mois que l'exécutif promet de revoir les missions de l'Etat et la façon dont il les exerce, avec, à la clef, [une réduction de la dépense publique](#) (censée passer de 54,7 % du PIB en 2017 à 51,1 % en 2022). A côté du [Comité d'experts \(CAP 2022\) chargé de faire des propositions novatrices](#) au printemps sur le périmètre d'intervention de l'Etat, l'exécutif a aussi réfléchi de son côté à la façon de faire évoluer son mode de fonctionnement.

La [gestion des ressources humaines](#) apparaît de ce point de vue comme un chantier essentiel. « *Il est nécessaire de mettre en place un nouveau contrat social pour les agents publics. L'enjeu est d'assouplir le statut [des fonctionnaires] [...] qui s'est rigidifié avec le temps* », a plaidé Edouard Philippe. Un propos qui fait écho aux promesses d'Emmanuel Macron durant sa campagne, lui qui [avait promis « de moderniser le statut des fonctionnaires »](#).

Quatre chantiers

Concrètement, cet « assouplissement » du statut doit passer par quatre chantiers. L'un d'eux est la mise en place d'une « *politique de rémunération plus individualisée pour mieux récompenser le travail et l'efficacité* », selon le Premier ministre. Celui-ci a assumé de vouloir « *donner un peu plus à ceux qui s'impliquent le plus dans leurs missions* ». Cette souplesse doit également passer par la possibilité d'un [recours](#) accru aux contractuels, eux qui représentent 20 % des effectifs de la fonction publique actuellement.

Troisième chantier : le Premier ministre a promis un « *accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière* ». Façon policée de dire que certains métiers vont disparaître avec la numérisation, et qu'il faudra s'occuper de leurs titulaires. Soit en facilitant leur mobilité au sein des trois fonctions publiques (Etat, Sécurité sociale, collectivités territoriales), alors que celle-ci est quasi inexistante pour le moment. Soit « *en accompagnant leurs départs vers le secteur privé* », comme l'a expliqué Edouard Philippe.

Un « plan de départs volontaires »

Mettant les pieds dans le plat, Gérald Darmanin a même évoqué un « *plan de départs volontaires* », champ lexical rarement associé au secteur public. « *Ce ne sera pas pour tout le monde, il s'agit d'imaginer un plan pour ceux qui souhaiteraient partir du fait de la réforme de l'Etat* », a précisé le ministre des Comptes publics. Une façon de faciliter [l'objectif de suppression de 120.000 postes dans la fonction publique](#), qui, s'il n'est plus guère évoqué par les membres du gouvernement, n'en reste pas moins d'actualité.

Revoir le dialogue social

Enfin, le quatrième chantier consiste à revoir le dialogue social dans la fonction publique, à la manière de ce qui a été fait pour le secteur privé via les ordonnances réformant le Code du travail. « *Il faut simplifier et déconcentrer les instances représentatives. On en a aujourd'hui 22.000, ce n'est pas forcément efficace* », a expliqué Edouard Philippe.

« *Le gouvernement multiplie les attaques d'un niveau inédit contre la fonction publique* », a aussitôt réagi la CGT, l'Unsa déplorant des annonces « *sans discussion préalable avec les organisations syndicales [...], et sans attendre la fin de la consultation qui avait été lancée.* »

Des indicateurs de qualité de service pour les usagers

A côté de ces réformes touchant les agents du service public, Edouard Philippe a promis des gestes à l'attention des usagers. Cela passera notamment par des indicateurs de qualité de service dès la fin 2018 pour toutes les administrations qui accueillent du public (écoles, tribunaux, hôpitaux, caisses d'allocations familiales...). Le Premier ministre a par ailleurs réaffirmé l'engagement de tenir la promesse d'Emmanuel Macron de voir toutes les démarches administratives accessibles en ligne d'ici à 2022.

[Renaud Honoré](#)

LES ECHOS – 02/02/2018

4 Comment l'exécutif veut faciliter l'emploi de contractuels dans la fonction publique



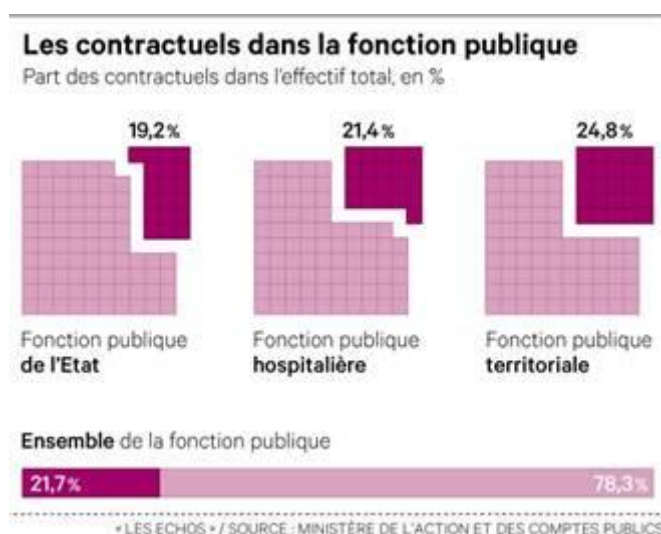
Les contractuels représentent aujourd'hui 20 % des emplois publics. Le gouvernement veut lever certaines barrières pour des compétences pointues ou pour des fonctions d'encadrement.

C'est un point qui va crisper particulièrement les syndicats. Parmi les chantiers annoncés, jeudi, par Edouard Philippe pour « [assouplir le statut des fonctionnaires](#) », il y a notamment la possibilité de recourir « *plus largement* » à des contractuels ne bénéficiant donc pas notamment de l'emploi garanti. D'une certaine manière, cette annonce pourrait être rapprochée de la stratégie suivie par des grandes entreprises publiques comme la SNCF, qui a vu les effectifs de ses filiales privées grossir alors qu'elle était confrontée aux rigidités de la réglementation du travail de ses cheminots. Il n'est donc pas étonnant qu'un syndicat comme l'Unsa ait particulièrement dénoncé cette mesure, parlant d'une « *remise en question du statut de la fonction publique* ».

A l'heure actuelle, les contractuels [représentent un emploi sur cinq dans la fonction publique](#) (soit 1,28 million de personnes), un niveau stable depuis cinq ans. On en trouve plus dans la fonction publique territoriale, où ils représentent 25 % des emplois. Au sein de l'hôpital, le taux est de 21,4 %. Ce niveau est inférieur dans la fonction publique d'Etat, à 19,2 %.

Des compétences pointues

Le gouvernement entend lever les barrières qui empêchent de recourir à ces contractuels, « *notamment pour les métiers qui ne relèvent pas d'une spécificité propre au service public* », comme l'a expliqué Edouard Philippe. Celui-ci a mentionné à titre d'exemples tous les métiers liés à la numérisation des services publics qui nécessitent des compétences pointues. « *Il faut rappeler que l'un des ministères où l'on trouve le plus de contractuels, c'est la Défense, preuve que la logique peut très bien s'adapter aux missions régaliennes. Le recrutement de contractuels peut permettre de mener des projets à bien sans nécessairement avoir à titulariser alors que le besoin est temporaire* », souligne une source gouvernementale.



« Recruter plus librement »

Dans la sphère étatique, ces barrières concernent notamment les postes les plus gradés. « *Nous voulons faciliter les possibilités de recrutement pour l'encadrement supérieur, alors que c'est quasi impossible aujourd'hui* », explique cette source gouvernementale.

A l'hôpital public, il ne semble pas exister de véritables freins à l'embauche de contractuels, de l'avis des spécialistes du secteur. En revanche, le gouvernement pense que cette réforme peut aider les collectivités territoriales. « *Les élus locaux sont demandeurs de modifications et d'assouplissements afin de pouvoir recruter plus librement sans rigidifier leur masse salariale* », estime un proche du dossier.

« *Pour les employeurs publics territoriaux, le [recours](#) à des agents contractuels peut être utile, mais ne doit pas devenir la règle*, réagit Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et secrétaire général de l'Association des maires de France. *Nous sommes attachés à un statut général, raisonnablement évolutif, pour disposer d'un cadre homogène dans lequel les agents publics puissent avoir une carrière attractive, tout en maintenant l'autonomie d'emploi pour les exécutifs locaux.* »

Surtout Johan Theuret, président de l'association des DRH de grandes collectivités, avance que le recrutement des contractuels est un faux débat : « *pour la première fois, on embauche désormais plus de contractuels, 53%, dans les collectivités que de fonctionnaires* », note-t-il tout en pointant les limites de l'exercice. Les contractuels restent en effet plus cher du fait des charges patronales et des assurances chômage. Il n'en reste pas moins nécessaire pour lui « *d'assouplir davantage les procédures d'embauche, de permettre d'allonger la durée des missions et d'élargir les motifs d'embauche* », encore restreints aujourd'hui.

LE FIGARO – 02/02/2018

5 Les réformes explosives présentées par Édouard Philippe



Au cours de son premier comité interministériel de la transformation publique (CITP), le gouvernement a étudié «une vingtaine de pistes de transformation structurantes du service public» dans le cadre du programme de réformes «action publique 2022», qui sera présenté en avril et se découpe en quatre chantiers transversaux.

• Réformer le statut de la fonction publique

Le gouvernement veut insuffler de la souplesse dans la gestion des ressources humaines de la fonction publique. Dans son viseur, le sacro-saint statut des fonctionnaires, symbolisé par l'emploi à vie et les promotions quasi automatiques. Il faut «adapter le statut, l'assouplir, faire en sorte qu'il puisse redevenir un cadre efficace pour l'action publique», a expliqué [Gérald Darmanin](#). Dans ce cadre, le gouvernement a confirmé vouloir développer la rémunération au mérite et recourir beaucoup plus largement au recrutement de contractuels. Objectif: que les responsables d'administration puissent embaucher les meilleurs profils en fonction des postes ouverts, y compris à des niveaux de responsabilité élevés. Dans ce contexte de transformation tous azimuts, il s'agit aussi de mettre l'accent sur la formation des agents, volet doté de 1,5 milliard d'euros sur le quinquennat dans le cadre du grand plan d'investissement présidentiel. L'exécutif veut aussi réduire drastiquement le nombre d'instances représentatives du personnel, estimées à... 22.000 par le premier ministre. «La réforme de l'État est un éternel recommencement, mais il faut maintenant aller plus loin», a réagi le président de la commission des finances LR Éric Woerth. Et l'ancien ministre du gouvernement Fillon de rappeler que la rémunération au mérite et le recours facilité aux contractuels avaient déjà été lancés par Nicolas Sarkozy avant d'être supprimés sous François Hollande.

• Laisser les usagers évaluer les services publics

École, hôpitaux... Édouard Philippe veut généraliser les indicateurs de performance et de qualité dans les services publics accueillant le public. Surtout, il entend publier ces indicateurs afin qu'ils servent d'«aiguillons du changement».

• Numériser toutes les démarches d'ici à 2022

Dans le cadre de la réforme FranceConnect, «100 % des démarches devront être accessibles en ligne d'ici à 2022, y compris depuis un téléphone mobile», a fixé comme objectif Édouard Philippe, en droite ligne avec la promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Le chef du gouvernement a cité l'exemple d'une application «très simple» qui permettra aux parents d'élèves de remplir les fiches de liaison demandées par les établissements scolaires.

• Enrôler les meilleurs de l'ENA pour les missions clés

Les diplômés de l'ENA issus des grands corps (Inspection des finances, Conseil d'État et Cour des comptes...) seront affectés, deux ans après leur sortie de l'école, aux missions prioritaires du gouvernement. Et ce dès septembre 2018. Réforme du RSA en Guyane, mise en place de ParcoursSup à l'Éducation, développement du numérique à la Santé... les jeunes énarques pourront postuler à une quarantaine de postes afin de remplir des «missions passionnantes».

[Guillaume Guichard](#)

LE FIGARO – 02/02/2018

Bruno Le Maire va couper 3 milliards dans les aides aux entreprises



Ces économies dans les dispositifs existants financeront la future réforme des seuils et de l'intéressement.

La consigne de l'Élysée est claire. Tous les ministres doivent réfléchir à améliorer l'efficacité des politiques publiques dont ils sont responsables. À Bercy, [Bruno Le Maire planche sur le dossier de la rationalisation](#) du millier d'aides existantes aux entreprises. Ce maquis intègre des mesures aussi diverses que le Crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE), les allègements sur les bas salaires, de multiples subventions ou encore les taux de TVA réduits réservés à certains secteurs. L'ensemble pèse 140 milliards d'euros, dont 126 milliards de niches fiscales.

Bercy souhaiterait alléger cette enveloppe de 2 à 3 milliards. Un effort... colossal que proposait déjà en 2013 le rapport Queyranne, du nom de l'ancien président PS de la région Rhône-Alpes qui avait été chargé de réfléchir à la question. Au final, la loi de finances 2014 s'était limitée à effacer un peu plus de 500 millions d'aides seulement. Face à la grogne des lobbys, la majorité des propositions avait alors été enterrée.

Il va falloir trancher, cette fois-ci. Et, selon nos informations, dès ce samedi. Bruno Le Maire, son cabinet et des conseillers de l'Élysée et Matignon doivent en effet se retrouver pour arbitrer les premières propositions de Bercy au cours d'un séminaire hebdomadaire dédié au futur [Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises \(Pacte\)](#).

Le sujet est ultrasensible, chaque aide ayant une histoire et d'ardents défenseurs. De plus, la réduction des niches se traduira automatiquement par une augmentation des prélèvements obligatoires sur les entreprises. «C'est un point noir», reconnaît l'entourage du ministre, l'opération risquant en effet de brouiller le message politique probusiness de l'exécutif.

Identifier des pistes de réformes paraît en revanche relativement simple et il suffit de se pencher dans les rapports de la Cour des comptes pour le faire. Deux exemples, souvent pointés du doigt et regardés de près par Bercy? La TVA réduite dans la restauration, qui coûte plus de 2 milliards d'euros par an à l'État et a créé très peu d'emplois, et les régimes spécifiques de défiscalisation accordés à l'outre-mer.

Lissage des seuils sociaux

Le montant des 2 à 3 milliards d'euros de réduction des aides n'a pas été choisi au hasard. Il correspond à l'estimation actuelle du coût pour l'État du Pacte, qui doit être présenté en avril. Chaque ministre a en effet été prié de présenter des textes sans répercussions sur les finances publiques. Or le [projet de loi de Bruno Le Maire](#) comprend deux mesures dispendieuses. Afin d'étendre à tous les salariés des dispositifs d'épargne salariale, l'exécutif entend abaisser les prélèvements sociaux sur les dispositifs d'intéressement et de participation. Aujourd'hui, le taux du forfait social est fixé à 20 % et à 8 % pour les entreprises de moins de 50 salariés qui mettent en place un premier accord. Une piste serait d'étendre ce taux à l'ensemble des entreprises.

Bruno Le Maire souhaite également proposer «une réforme volontariste», mais aussi coûteuse, des seuils sociaux et fiscaux afin de faciliter la croissance des entreprises. Trois pistes sont ici privilégiées: le report dans le temps (de deux à trois ans, par exemple) de certaines obligations, la réduction de leur nombre et l'allègement de leur coût.

[Anne de Guigné](#)

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 02/02/2018

6 Navettes autonomes à hydrogène, vignette poids lourd... Les idées neuves (ou pas) du rapport Duron sur les transports



L'étude, présentée jeudi, bâtit des scénarios pour innover sur les infrastructures de transport, selon les moyens que l'Etat voudra ou pourra y consacrer

Une commission éclectique de 18 membres, présidée par l'ex-député PS Philippe Duron, a planché pendant trois mois pour élaborer trois scénarios de remise à niveau des infrastructures françaises de transport. Ce travail, entamé dans le cadre des Assises de la mobilité, tout comme le rapport Spinetta sur le rail qui sera rendu public la première semaine de février, serviront de base de travail pour la future loi sur les mobilités.

Trois scénarios, trois niveaux de coût. Le rapport Duron, remis mardi, propose des hypothèses destinées à servir de base à toute construction ultérieure d'infrastructure de transport.

Scénario numéro 1 : faire avec les moyens du moment. Soit investir 48 milliards sur vingt ans, ce qui reviendrait grosso modo à laisser dépérir les infrastructures et à colmater les brèches. Scénario numéro 2 : affecter aux transports 60 milliards d'euros sur vingt ans, financés par l'Afitf, l'agence d'État destinée à financer les infrastructures de transport. Scénario numéro 3, plus ambitieux financièrement : débloquer 80 milliards, non pas pour réaliser plus de projets, mais pour accélérer les innovations définies dans le scénario précédent.

Réalisme économique oblige, [l'hypothèse médiane tient la corde, autant chez les rapporteurs du texte – de sensibilités politiques très différentes — qu'au gouvernement.](#) «Cette hypothèse permet d'avancer par grandes phases et d'obtenir des résultats non seulement à échéance longue mais déjà d'ici à la fin du quinquennat», commente-t-on dans l'entourage de Matthieu Orphelin, député LREM du Maine-et-Loire et rapporteur du texte. La loi sur les mobilités, attendue au printemps, devrait s'appuyer sur les propositions Duron.

Pollueur-payeur. Et c'est là que la créativité prend le pouvoir. Fiscale, tout d'abord, parce que les budgets de l'Afitf, qui s'élevaient en 2015 à 2,5 milliards d'euros par an, ne suffiront pas à nourrir ce que l'on peut réellement définir comme un texte ambitieux. Il faut au moins 600 millions d'euros de plus par an. Le rapport Duron préconise «des recettes nouvelles à expertiser par le gouvernement : évolution progressive de la niche fiscale sur le carburant professionnel (ou redevance d'usage transitoire pour les poids lourds français et étrangers)». Traduction : fini le diesel détaxé pour le transport routier, vive la vignette pour les camions. «On est clairement dans le principe du pollueur-payeur», commente l'entourage de Matthieu Orphelin. [Une sorte d'écotaxe sans portique mais ayant a le mérite de mettre à contribution les transporteurs étrangers](#), qui utilisent les infrastructures sans les financer.

Le rapport Duron plaide pour un changement de point de vue : sérieux budgétaire, rationalité. Chaque projet lancé doit être préalablement muni d'un calendrier réaliste. On en revient à une planification par phases : cinq, dix, quinze, vingt ans.

Pour le quinquennat en cours, 12 milliards d'investissements sont ainsi prévus. On a donc (théoriquement) l'argent. Qu'en faire ? Un des plus importants chantiers, selon le rapport Duron, concerne le rail. Il s'agit de «dénouer» les nœuds ferroviaires que constituent Paris, Lyon et Marseille. Désengorger les sillons, cela permettrait d'améliorer les mobilités du quotidien, chères à la ministre des Transports, Elisabeth Borne. Un volet pas forcément chiffré, mais le rapport l'affirme : «Ce n'est pas la fin des grands projets, loin de là». Ce qui change, c'est que ce n'est plus sur le TGV qu'on se concentrera. [Le rapport Spinetta, très attendu, donnera un autre éclairage sur ce point.](#)

Marche à pied et hydrogène. Plus innovant, un budget de 400 millions d'euros sur quatre ans serait consacré aux mobilités «actives» que sont la marche et le vélo. Pas question de financer des bicyclettes ou des baskets, mais d'[aider aux interconnexions des pistes cyclables et de lancer des appels à projets pour faciliter les déplacements à pied dans les villes.](#) «La part modale du transport à vélo est de 3 % actuellement, note l'entourage de Matthieu Orphelin, l'objectif est de 6 % en fin de quinquennat. C'est ambitieux, mais 70 % des Français prennent leur voiture pour effectuer moins d'un kilomètre...»

Autre élément de ce concours Lépine des transports, et pas des moindres : [le rapport préconise de tester l'usage de la propulsion à hydrogène, écologiquement neutre ou presque.](#) «Un pari sur l'innovation et les expérimentations». Et effectivement, la perspective est surprenante mais intéressante : le rapport Duron propose de désenclaver les territoires ruraux grâce à des navettes autonomes à l'hydrogène, utilisant les rails de trains en déshérence. De quoi [résoudre le problème des TER coûteux et vides](#), de supprimer une partie des émissions de carbone et d'offrir des transports en commun à petite échelle pour tous. Une idée qui ne manque pas d'air et qui a le mérite d'être réellement nouvelle.

[Emmanuelle Ducros](#)

LE FIGARO – 02/02/2018

7 Carlos Ghosn reste chez Renault pour mieux réformer l'Alliance



[Le constructeur français nommera mi-février un numéro deux. Mais le PDG du groupe reste à la barre, pour négocier un nouveau schéma avec Nissan et Mitsubishi.](#)

En 2017, l'alliance [Renault-Nissan-Mitsubishi](#) est devenue le premier constructeur de véhicules légers dans le monde. Au sommet, Carlos Ghosn, 64 ans, dont le mandat d'administrateur le 9 mars prochain en profitera-t-il pour partir? Sauf coup de théâtre, ce ne sera pas le cas. À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, en mai prochain, Carlos Ghosn sera certainement toujours PDG, président et directeur général, donc, de Renault. La question sera en réalité tranchée par le conseil d'administration qui se réunira le jeudi 15 février.

De sources concordantes, les administrateurs, et avec eux les grands actionnaires de Renault, dont l'État français, proposeront le renouvellement du mandat de [Carlos Ghosn](#). Tous se sont entendus sur une feuille de route qui fixe une priorité: pérenniser l'Alliance, cette organisation unique dans le monde automobile, et même industriel, dont la complexité, liée aux participations croisées et à la mise en commun de moyens, fait à la fois son succès et sa fragilité. Carlos Ghosn est aujourd'hui la clé de voûte de cet édifice. De fait, il est seul légitime pour négocier avec les entreprises et les gouvernements français et japonais une nouvelle structure, plus solide, impossible à détricoter, et dont [Renault](#), premier actionnaire de Nissan, lui-même premier actionnaire de Mitsubishi, restera le cœur. Malgré la taille plus importante de Nissan.

Renouvelé chez Renault, Ghosn va donc s'atteler à ce chantier qui est aussi un serpent de mer. La solution la plus évidente porte sur une fusion des trois constructeurs. La plus évidente, mais pas forcément la plus facile. Il faudrait faire admettre à la partie japonaise la participation de l'État français au capital. D'autres hypothèses seront donc étudiées, dont la création d'une fondation qui rendrait indéfectibles les liens de l'Alliance.

Portrait-robot

Le renouvellement de Carlos Ghosn ne va pas empêcher le constructeur de nommer un numéro deux. Le patron français a déjà passé les commandes opérationnelles chez Nissan, à Hiroto Saikawa. Chez Renault, le processus s'annonce encore plus progressif. Le nouveau dauphin sera chargé de la gestion au quotidien du constructeur, avec un titre de directeur général adjoint, ou délégué, ou, à l'anglo-saxonne, de chief operating officer (COO). Le cabinet de chasseur de têtes Korn Ferry a été engagé pour passer au tamis les candidatures. Mais la décision sera prise en conseil, et avec Carlos Ghosn.

D'après nos informations, le futur COO viendra du groupe, sera français, plus jeune que Carlos Ghosn d'une dizaine d'années, disposant d'un vrai «track record» dans l'automobile et connaissant suffisamment le fonctionnement de l'alliance pour être crédible en interne. Un portrait-robot qui écarte certains noms évoqués récemment, comme celui de Fabrice Brégier (ex-Airbus), mais conforte le statut de favori de Thierry Bolloré, directeur délégué à la compétitivité depuis septembre 2013. Ce numéro deux pourrait prendre pleinement les rênes de Renault bien avant l'échéance du mandat de Carlos Ghosn en 2022.

[Bertille Bayart](#) et [Emmanuel Egloff](#)

LE MONDE – 02/02/2018

8 Radio France « sonnée » par la révocation de Mathieu Gallet



Sur décision du CSA, le PDG de la radio publique devra quitter son poste. Ce départ ouvre une période d'incertitudes, en pleine réforme de l'audiovisuel.

« *Quand la nouvelle est tombée, ce fut comme un coup de grisou traversant le couloir* », raconte une journaliste de France Inter. 15 h 14, mercredi 31 janvier : par un court communiqué, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) annonce la fin du mandat du PDG de Radio France, Mathieu Gallet, à partir du 1^{er} mars. Un peu plus de quinze jours après sa condamnation par le tribunal de Créteil pour des faits de favoritisme à l'époque où il présidait l'Institut national de l'audiovisuel (INA), M. Gallet est sacrifié « *dans l'intérêt général du service public audiovisuel* », argumente, plus tard dans la journée, l'instance de régulation dans l'exposé de ses motivations. Il y est question de maintenir « *une relation de confiance entre les pouvoirs publics et l'entreprise publique qu'est Radio France* », et aussi de « *sérénité* » et de « *disponibilité* », « *nécessaires au bon fonctionnement et à la poursuite des missions du service public de l'audiovisuel, dont l'indépendance doit à tous égards être assurée* ».

Depuis le matin, les sept conseillers de l'autorité étaient réunis en session plénière pour traiter du cas Gallet. Lundi, l'audition devant eux s'était déroulée « *dans un climat serein, calme et respectueux. Pendant trois heures, Mathieu Gallet a répondu aux questions des sept conseillers. Il a vraiment pu exposer sa défense* », raconte une source proche du dossier.

Pour le PDG, le contrecoup est rude : M. Gallet se trouvait dans son bureau, à Radio France, quand il a appris sa révocation. Réputé pour son self-control et son humeur égale, il accuse le coup. Sa garde rapprochée encaisse également le choc, déçue. Plus tard, en fin de journée, Mathieu Gallet voit ses directeurs. Mais il ne réagit pas dans les médias, ni ne prend la parole en interne devant les salariés. Jeudi matin, on ne savait pas s'il s'exprimerait dans la journée ou si ses traditionnels vœux, prévus à 11 h 30, seraient transformés en adresse par écrit. L'un de ses avocats, Christophe Ingrain, précise au *Monde* qu'il est « *encore trop tôt pour que Mathieu Gallet dise s'il dépose un recours devant le Conseil d'Etat* ». Un éventuel recours ne serait de toute façon pas suspensif.

« *On est complètement sonnés. Pourtant, tout le monde ici savait qu'une telle issue était possible... Ces derniers jours, beaucoup de gens ont voulu croire au maintien du PDG. Ça ouvre une incertitude horrible* », raconte un journaliste. Un sentiment d'injustice règne. « *Aujourd'hui sans capitaine, le navire Radio France, qui pourtant affiche des résultats d'audience exceptionnels, n'a plus ni gouvernail ni boussole* », a réagi, dans un communiqué, le Syndicat national des journalistes (SNJ). Même son de cloche sur les antennes de France Inter où l'humoriste Charline Vanhoenacker, dans son émission de l'après-midi, insiste : « *Radio France vient de perdre son capitaine, son phare, son horizon.* » « *Salud le CSA* », ironise-t-elle. La CFTC, elle, remercie le CSA « *du départ de Mathieu Gallet, plus préoccupé par son image et sa carrière que par le devenir des salariés* ».

- **Un dossier politisé**

En révoquant M. Gallet, le CSA a certes évité de se voir reprocher d'être trop indulgent avec un dirigeant qu'il a lui-même nommé, en 2014, à l'unanimité. Mais il risque d'être accusé de s'être plié à la volonté du gouvernement. En effet, l'intervention de la ministre de la culture, Françoise Nyssen, qui a jugé la situation de M. Gallet « *inacceptable* », a politisé le dossier. Dimanche, la veille de l'audition du dirigeant devant les sept membres du CSA, la ministre de la justice, Nicole Belloubet, l'avait, elle aussi, appelé à se poser la question d'une démission.

« *La pression de l'Etat a été plus forte que la présomption d'innocence* », ont dénoncé les avocats de M. Gallet, Christophe Ingrain et Rémi Lorrain, ajoutant qu'il était « *inquiétant de voir l'Etat promouvoir le principe d'exemplarité parce que c'est le règne de l'arbitraire* ». Sur les ondes de France Inter, un ancien de la maison et membre du CSA de 2011 à 2017, Patrice Gélinet, s'en est aussi pris à Françoise Nyssen, qu'il accuse d'avoir « *remis en cause l'indépendance* » du Conseil. « *Aucune ministre de la culture n'avait osé le faire avant elle* », a-t-il dit, ajoutant : « *Radio France n'avait pas besoin d'être fragilisée, c'est un mauvais moment.* »

A l'Assemblée nationale, le porte-parole du Front national, Sébastien Chenu, a dénoncé une « *drôle de ministre de la culture qui devient une ministre de la censure avec un autoritarisme qu'on n'avait jamais connu avec un seul ministre de la culture* ». Pour sa part, Eric Coquerel, député de La France insoumise, a jugé qu'il aurait « *mieux valu que la ministre ne s'exprime pas avant parce que ça peut aussi ressembler à une reprise en main du secteur public de l'audiovisuel* ». Au micro d'Europe 1,

l'ancien ministre de la culture Frédéric Mitterrand, au cabinet duquel M. Gallet avait travaillé, a même évoqué « *une révocation politique* ».

De son côté, le CSA a estimé que le jugement « *a eu un important retentissement médiatique et a suscité de nombreuses réactions, dans un contexte où la crédibilité et l'exemplarité des dirigeants d'entreprises publiques sont plus que jamais nécessaires à la préservation de la confiance de l'Etat, du Parlement et du public* ».

Les conseillers n'ont donc pas été sensibles aux arguments du président en place. Celui-ci soulignait qu'il restait innocent car il avait fait appel de la décision en première instance. Ses partisans mettaient aussi en avant son bilan à Radio France et les bonnes audiences de France Inter, France Culture...

« *Il n'y a pas eu de demande du gouvernement* », s'est défendu jeudi, sur Europe 1, le porte-parole de l'exécutif, Benjamin Griveaux. « *Le gouvernement a exprimé un souhait, le CSA prend ses décisions de manière indépendante* », a-t-il déclaré. Dans un communiqué, M^{me} Nyssen a sobrement « *pris acte* » : « *Je remercie Mathieu Gallet de son engagement à la tête de Radio France. Je rappelle que le gouvernement a tenu une position très claire : l'exemplarité des dirigeants des entreprises est nécessaire.* »

- **Qui nommera le nouveau président et quand ?**

En principe, il faudra six mois au minimum, avant qu'un nouveau dirigeant soit en place. Selon la loi, le CSA est responsable de trouver le remplaçant : en 2014, pour M. Gallet, il avait fallu environ deux mois et demi au conseil pour susciter et examiner les candidatures. Plus trois à quatre mois prévus par la loi avant l'entrée en fonctions. Certains se demandent si ce dernier délai ne pourrait pas être raccourci, car ce « *tuilage* » n'aurait pas lieu avec un ancien président mais avec un dirigeant intérimaire.

Le paradoxe est que le président de la République, Emmanuel Macron, veut de longue date retirer au CSA son pouvoir de nomination afin de confier cette tâche aux conseils d'administration des entreprises concernées. Pour éviter que le successeur de M. Gallet soit désigné avec « *l'ancien* » système, certains dans l'exécutif plaident ces dernières semaines pour le vote rapide d'une « *petite loi* » qui réglerait ces questions de gouvernance, dès le printemps. « *A Radio France, beaucoup espèrent qu'une "petite loi" va très vite passer. Nous ne pouvons pas rester pendant des mois sans dirigeant* », raconte une journaliste. Mais une « *petite loi* » rapide semble désormais écartée par le gouvernement. Lors de ses vœux, le 23 janvier, Françoise Nyssen n'a parlé que de la « *refonte* » à venir de la loi de 1986 qui régit tout l'audiovisuel. Jeudi, Christophe Castaner, le patron de La République en marche, a confirmé que le successeur serait nommé par le CSA.

- **Comment Radio France va-t-elle faire face à l'absence ?**

Dans l'immédiat, Jean-Luc Vergne, doyen du conseil d'administration de Radio France, devrait être désigné président par intérim. A 69 ans, l'ancien DRH de PSA Peugeot Citroën, nommé au conseil d'administration de Radio France en décembre 2016 par le CSA, devra d'abord dire s'il accepte cette mission. Selon nos informations, celui-ci réserve sa réponse aux administrateurs. L'entreprise est actuellement dans une période de flottement, car le CSA a fixé la fin du mandat à fin février.

Le président intérimaire pourra-t-il diriger l'entreprise de façon satisfaisante, dans un moment de dialogue important avec l'exécutif, qui veut une réforme profonde de l'audiovisuel public ? Certains au sein du gouvernement espèrent que l'équipe de direction en place, stable et soudée jusqu'ici, restera en poste pour épauler le doyen. M^{me} Nyssen, a pris le soin de le préciser : « *L'Etat actionnaire est aux côtés de la direction et des équipes de grande qualité de Radio France.* » Mais on ne sait pas si les directeurs actuels souhaiteront rester après le départ de leur président. « *On dit que Radio France, ce sont ses directeurs mais un nouveau PDG en remplacerait forcément certains, anticipe un salarié syndiqué. Que le nouveau PDG soit bon ou mauvais, on repart de zéro alors que les choses allaient plutôt bien à Radio France. Le changement, l'instabilité, c'est le problème de l'audiovisuel public.* »

« Nous ne sommes pas inquiets pour les affaires courantes, les antennes sont bien réglées pour l'instant. Mais il y a 150 chantiers en cours qui nécessitent des arbitrages ou des négociations. Qui va les trancher ? Il y a aussi les grilles de la nouvelle saison qui doivent se décider en juin », s'inquiète un salarié.

Pour faire face, le syndicat SNJ, dans un communiqué, « demande l'interruption des discussions sur l'avenir de l'audiovisuel public jusqu'à ce que Radio France ait retrouvé un dirigeant légitime, aucun intérimaire ne pouvant raisonnablement engager l'avenir et l'existence même de l'entreprise ».

« La moindre des choses est que nous soyons reçus urgemment par le gouvernement, et notamment la ministre de la culture, pour avoir les meilleures assurances pour l'avenir », ajoute Jean-Paul Quennesson, délégué SUD-Radio France, cité par Franceinfo.

Dès mercredi soir, des rumeurs ont sans surprise commencé à circuler, dans les couloirs de Radio France et dans le milieu médiatique : qui pourrait remplacer M. Gallet ? Sans surprise, on colporte déjà le nom de cadres de l'audiovisuel ou d'anciens de la maison... « Vous avez des noms ? », demande un journaliste. Ces conjectures rappellent que la nature a horreur du vide.

Qui est Jean-Luc Vergne, pressenti pour devenir président par intérim de Radio France ? -

http://abonnes.lemonde.fr/actualite-medias/article/2018/01/31/qui-est-jean-luc-vergne-presents-pour-devenir-president-par-interim-de-radio-france_5249914_3236.html

[François Bougon](#) et [Alexandre Piquard](#)

LES ECHOS – 02/02/2018

9 TF1 prêt à assigner Orange en justice



+ VIDEO - Les deux entreprises ne sont pas parvenues à renouveler leur accord qui a pris fin mercredi à minuit. Orange parle de « clients pris en otages ».

La guerre est déclarée. Alors qu'aucun accord n'a pu être trouvé entre Orange et TF1, lequel demande à être rémunéré pour être repris dans les bouquets de l'opérateur télécoms, TF1 a suspendu son service de « replay » sur Orange. Et le groupe de médias demande aussi que le distributeur « cesse la vente » à ses abonnés des chaînes TF1, TMC, TFX (ex NT1), TF1 Séries Films (ex HD1) et LCI.

Les négociations avaient démarré il y a près de deux ans. Les accords de distribution arrivaient à échéance le 31 décembre, mais avaient été prolongés jusqu'au 31 janvier. Le groupe TF1 va ainsi très probablement assigner Orange en justice aujourd'hui ou dans les prochains jours, pour que celui-ci soit obligé de couper le signal de ses chaînes gratuites. La Une ne peut pas en effet cesser unilatéralement la diffusion de ses chaînes sur Orange...

Le précédent SFR cet été

La même bataille ou presque [s'était déroulée l'été dernier avec SFR](#) : fin juillet, TF1 avait arrêté son service replay et demandé que le distributeur cesse l'exploitation commerciale des chaînes gratuites. Une action en justice avait été intentée, mais un accord [avait été trouvé avant que celle-ci ne tranche](#) .

TF1 a aussi signé avec Bouygues Telecom (tous deux ont la même maison-mère, Bouygues). Il ne reste donc plus qu'à trouver un terrain d'entente avec Orange et Free.

TF1 assure qu'il demande « la même rémunération par abonné » à Orange, que ce qui a été convenu avec SFR et Bouygues. Seulement voilà, Orange est plus gros et en valeur absolue le chiffre est donc plus élevé. « On est parvenu à un équilibre de marché avec les concurrents. On ne voit pas pourquoi cela ne pourrait pas se faire avec Orange », souligne Régis Ravanas, directeur général adjoint publicité et diversification de TF1.

20 à 30 millions d'euros

Selon une source proche du dossier, le groupe demanderait environ 20 à 30 millions d'euros à Orange, alors que celui-ci accepterait moins de la moitié.

Du côté d'Orange, on estime que le groupe TF1 a décidé « unilatéralement de modifier les conditions de distribution (des chaînes) en demandant une rémunération excessive. » L'opérateur regrette que ses clients « soient pris en otage. » « Faux, répond Régis Ravanas. Les clients peuvent avoir accès au replay via MyTF1 sur le web. »

Selon Orange, la seule « justification » pour TF1 à modifier l'équilibre qui existe actuellement est la volonté « d'augmenter ses profits. » C'est donc un jeu de poker auquel se livrent les deux géants des télécoms et des médias.

Beaucoup à perdre

Les deux acteurs ont beaucoup à perdre. Orange ne peut se passer de la première chaîne française, au risque de provoquer l'ire de ses abonnés et d'éventuels désabonnements. TF1, qui vit de la publicité, ne peut se couper de l'audience de 6,8 millions d'abonnés « triple play » en France. « Ce serait une catastrophe pour TF1 », dit un observateur.

D'après Orange, TF1 réalise un peu plus de 20 % de son audience « live » sur l'opérateur. Mais selon les données de TF1, les foyers qui ne peuvent regarder la télévision qu'avec Orange représentent moins de 10 % de la population... Quant au non linéaire, Orange représente environ 15 % de l'audience replay (mais au final, potentiellement moins car les téléspectateurs ont aussi accès à MyTF1 via le web).

TF1 assure aussi ne pas avoir subi de baisse de recettes commerciales durant la guerre avec SFR, étant parvenu à compenser la perte de publicité auprès des autres opérateurs.

« Au final, les discussions vont forcément se poursuivre, personne n'ayant intérêt à laisser la situation s'envenimer, estime Jean-Baptiste Sergeant, analyste chez Mainfirst. TF1 a raison de jouer son va-tout pour accélérer les choses. En revanche, j'ai du mal à comprendre pourquoi Orange risque de nuire à son image pour quelques millions d'euros. »

Selon un analyste, les revenus supplémentaires liés aux contrats de distribution de SFR, Bouygues représenteraient une vingtaine de millions pour TF1. En ajoutant Orange, cela ferait 40-50 millions d'euros. Pour M6, environ 35 millions, au total, pour quatre accords.

En effet, [M6 avait trouvé des accords avec Orange, Bouygues, Canal + et SFR, ces dernières semaines](#) . Selon nos informations, l'accord avec Orange prévoirait un reversement de moins de 20 millions à M6.

VIDEO // TF1 demande à Orange de ne plus diffuser ses chaînes : <https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/0301236301973-tf1-demande-a-orange-de-cesser-la-diffusion-de-ses-chaines-2149939.php>

10 Bpifrance "harcèle les entreprises pour aller à l'international"

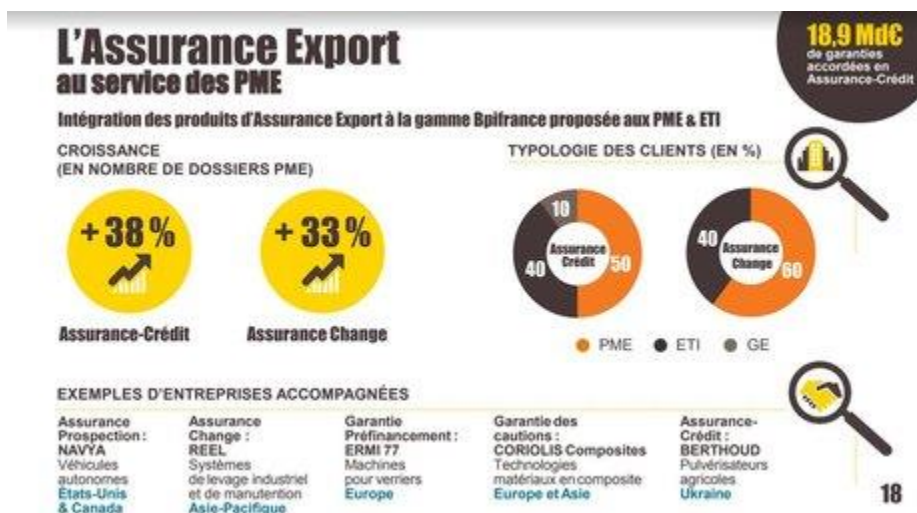


Le patron de la Bpi se désole que les entreprises françaises soient frileuses à l'international.

La banque publique d'investissement, qui a récupéré l'assurance export de la Coface, va accentuer son rôle d'accompagnement des PME et ETI à l'international. Reconduit à sa tête, Nicolas Dufourcq s'inquiète de notre déficit commercial et que seulement "une entreprise française sur deux" soit à l'international.

Souvent perçue comme « la banque des startups », Bpifrance a bien d'autres métiers : le financement des PME, les garanties de prêts aux TPE, l'investissement dans des fonds et dans de grandes entreprises comme PSA l'an dernier. Elle en a ajouté un nouveau en 2017, l'assurance-export, reprise à la Coface, et l'international sera l'un de ses axes prioritaires cette année. Elle devrait réaliser 400 millions d'euros de crédit à l'exportation cette année, contre 186 millions en 2017 et 28 millions en 2016. « *Bpifrance est la banque de financement à l'international, ce sera confirmé par le gouvernement en février* » a indiqué Nicolas Dufourcq, le directeur général, en dressant un bilan de l'année jeudi 1er février.

Reconduit à la tête de la Banque publique d'investissement, filiale à 50% de l'Etat et de la Caisse des dépôts, le bouillant VRP de la French Tech a indiqué que l'institution, qui a fêté fin décembre ses cinq ans, allait récupérer aussi l'activité et les participations de CDC International Capital, qui investit en partenariat avec des fonds souverains (qatari, chinois, coréen, qatari, saoudien) dans des entreprises se développant à l'international. « *Le nouveau directeur général de la Caisse des Dépôts, Eric Lombard, a exprimé sa volonté de clarifier qui fait quoi. Bpifrance est de facto la branche entreprises de la Caisse des dépôts* » a-t-il expliqué.



Une PME sur 2 seulement à l'international

[CDC International Capital](#) avait par exemple investi dans Devialet, à travers le fonds Future French Champions aux côtés du fonds souverain qatari, dans un tour de table de 100 millions d'euros auquel la Bpi avait également participé. Société d'investissement multi-classes, CDC IC a aussi des participations dans Arc International, Ethypharm et Neovia. Le coût du transfert se fera « à la valeur d'actifs des participations » a précisé Nicolas Dufourcq.

Sur le terrain, « il y aura un délégué à l'international dans chaque direction régionale de Bpifrance » a-t-il indiqué. La BPI dispose désormais d'une « boîte à outils complète » pour accompagner les entreprises à l'international, y compris une « assurance prospection » (jusqu'à 30.000 euros de frais pris en charge pour une PME de moins de 50 millions d'euros de chiffres d'affaires, remboursés en cas de succès). Les navettes autonomes de Navya en ont ainsi bénéficié pour prospecter aux Etats-Unis et au Canada.

Encore faut-il qu'elles veuillent et osent aller à l'international. « Notre déficit commercial est un drame annuel qui ne fait que s'aggraver. Ce n'est pas tenable. Avec l'Allemagne, il est fondamentalement industriel. A Bpifrance, on harcèle en permanence nos entreprises pour aller à l'international. Une PME sur 2 n'est pas à l'international et une ETI sur 2 non plus ! » s'est-il désolé.

Il a souligné que les grands contrats (aéronautiques, etc) étaient nécessaires, mais pas suffisants. « Il faut que les grandes cathédrales industrielles françaises exportent toute leur production. C'était le cas de l'usine de Crolles quand j'étais président de STMicroelectronics. Les usines de Sanofi réalisent à elles seules 7 milliards d'excédent commercial » a-t-il relevé.

[Delphine Cuny](#)

::: SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 02/02/2018

11 Le fait religieux en entreprise, source croissante d'inquiétude

EN TANT QUE DIRIGEANT D'ENTREPRISE, QUELLE ÉTAIT LA NATURE DES PRINCIPAUX FAITS RELIGIEUX OU COMPORTEMENTS MOTIVÉS PAR DES CROYANCES RELIGIEUSES DONT VOUS AVEZ EU CONNAISSANCE ? (plusieurs réponses possibles)



Enquête Harris interactive pour Le Figaro, le Crif et l'IST, réalisée par téléphone du 10 au 24 janvier 2018 auprès d'un échantillon représentatif de 300 dirigeants (DG, DGA, DRH, DAF...) et 103 représentants du personnel issus d'entreprises de 100 salariés et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : taille, secteur d'activité et région de l'entreprise.

SONDAGE - Davantage confrontés aujourd'hui qu'il y a cinq ans à ces tensions, les dirigeants et salariés éprouvent un malaise. S'ils affichent une fermeté de principe, ils sont plus réticents à intervenir.

Face au «fait religieux» en entreprise, c'est quand on n'y a pas (encore) été confronté qu'on est le plus ferme. Selon un sondage* réalisé par l'Institut Harris Interactive pour l'Institut supérieur du travail (IST), le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et *Le Figaro*- la première enquête auprès des chefs d'entreprise sur ce sujet - près d'un dirigeant sur cinq déclare avoir déjà été confronté à l'expression du fait religieux au sein de son entreprise. Ceux installés en Ile-de-France (23 %) ou dans de très grandes entreprises (25 %) étant légèrement plus nombreux. Mais comment y faire face? L'enquête, souligne Jean-Daniel Lévy, directeur du département politique et opinion, montre qu'«il y a les principes, et puis la réalité»...

Directeur de l'IST, Bernard Vivier note «depuis une dizaine d'années, une montée régulière des préoccupations des dirigeants d'entreprise et des syndicalistes autour de l'expression religieuse sur les lieux de travail». Et, «en même temps, une difficulté à qualifier et donc à traiter ces questions». L'appréhension à aborder ce sujet sensible s'est d'ailleurs vérifiée lors de l'enquête: «On a eu plus de refus de répondre que pour d'autres sondages en entreprise», relève Jean-Daniel Lévy.

L'augmentation n'est pas massive. Mais 9 % des dirigeants et des représentants du personnel affirment être confrontés à davantage de faits religieux aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Deux types d'expression se démarquent: les demandes de congés liées à des fêtes religieuses (53 % des dirigeants en font état) et les prières (48 %). Le port de signes ostentatoires, la demande d'aménagement du temps de travail pour raisons religieuses font également partie des plus cités. Juste avant le refus de serrer la main à une personne de l'autre sexe (24 %).

S'ils restent ouverts à certaines expressions permettant à une personne de respecter des pratiques religieuses qui ne remettent pas en cause la neutralité de l'entreprise en la matière, et qui ne nuisent pas à son fonctionnement - comme un jour de congé pour raisons religieuses ou des plats végétariens à la cantine -, les chefs d'entreprise sont fermement opposés aux pratiques qui induisent un rejet de l'autre. Plus de 90 % écartent l'idée qu'un salarié puisse refuser de serrer la main à une personne de l'autre sexe. Près de 9 dirigeants sur 10 (88 %) excluent d'ouvrir des salles de prière. Le port du voile est refusé par 79 % d'entre eux.

Que feraient les dirigeants en cas de «fait religieux» avéré? Ils interviendraient avant tout via un rappel à l'ordre (76 %) et saisiraient la direction des ressources humaines. Sauf que ceux qui ont réellement été confrontés au problème sont beaucoup moins bravaches... 22 % avouent même n'avoir «rien fait de particulier». Quant aux salariés, ils sont 42 % à n'avoir «rien fait». Avant même d'y être confrontés, 62 % des dirigeants indiquent avoir entrepris une démarche de dialogue sur ce sujet. 37 % affirment avoir aujourd'hui mis en place dans leur règlement intérieur des dispositifs relatifs au fait religieux en entreprise. Ce ne sont finalement que 27 % des dirigeants qui n'ont, pour le moment, entrepris aucune démarche pour encadrer ces comportements.

** Il sera présenté lors d'un colloque sur le fait religieux en entreprise, ce vendredi au Sénat.*

Le succès de la «charte Paprec»

«Ceux qui ne signent pas, ils n'ont pas leur place chez Paprec.» En 2014, le groupe de recyclage avait fait adopter, par l'ensemble de ses 4 000 salariés, une charte de laïcité et de diversité proscrivant toute manifestation religieuse. Une première à l'époque, qui permet à son PDG, Jean-Luc Petithuguenin, de faire cohabiter plus de cinquante nationalités différentes. Depuis, par diverses acquisitions, l'entreprise a doublé ses effectifs. Et, entre-temps, le cadre réglementaire - avec la loi El Khomri et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) - a évolué. Mais la charte est toujours là, qui protège des pressions et de tout prosélytisme. «Elle est affichée dans toutes les usines, souligne Claude Solarz, vice-président du groupe Paprec. C'est la colonne vertébrale de l'entreprise. [...] Le bilan est excellent ; il n'y a rien à y changer. Le groupe n'a jamais été attaqué pour atteinte à la liberté religieuse. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'entreprises qui nous copient!»

Religion : «Le taux de conflits entre salariés et managers augmente régulièrement» - <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/02/01/01016-20180201ARTFIG00362-religion-le-taux-de-conflits-entre-salaries-et-managers-augmente-regulierement.php>

L'islam radical à l'assaut de l'entreprise - <http://premium.lefigaro.fr/vox/religion/2017/10/27/31004-20171027ARTFIG00069-l-islam-radical-a-l-assaut-de-l-entreprise.php>

[Stéphane Kovacs](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 02/02/2018

12 Contrats courts : les syndicats dénoncent l'immobilisme du patronat



La quatrième séance de négociation des partenaires sociaux sur la réforme de l'assurance-chômage, ce jeudi, n'a pas fait varier les lignes : consensus en vue pour les démissionnaires, opposition frontale pour les CDD de moins d'un mois.

Syndicats et patronat s'étaient quittés il y a une semaine à l'issue de la troisième séance de [négociation sur la réforme de l'assurance-chômage](#) sur [un relatif consensus sur la question des démissionnaires](#) , mais en total désaccord sur celle, ultrasensible, des contrats courts. Jeudi, à l'issue de la séance suivante, les lignes n'avaient quasiment pas bougé. Et pour cause : si, entre-temps, le trio Medef-CPME-U2P a pris en compte quelques-unes des critiques sur le premier point, il n'a en revanche quasiment rien lâché sur le second.

L'argument est toujours le même : même si [leur nombre a explosé en vingt ans](#) , 80 % des CDD de moins d'un mois sont le fait de quatre secteurs ou groupes de secteurs seulement (intérim ; spectacle-musique-audiovisuel-cinéma ; hébergement-restauration ; hébergement médico-social et action sociale). Et aucune incitation financière ne pourra freiner le phénomène.

Un suivi statistique

Dans la lignée de [la convention Unédic du printemps dernier](#) , la [nouvelle version du texte patronal](#) renvoie toujours la solution à une négociation dans chacune des branches concernées, objectifs qualitatifs et quantitatifs à la clef, pour une conclusion d'ici au 31 décembre avec un bilan d'étape au 31 juillet.

A charge pour elles d'établir un diagnostic et d'agir sur plusieurs leviers visant « *l'installation durable dans l'emploi* ». Le texte évoque la formation des salariés ou encore les caractéristiques des contrats courts (durée, renouvellement...), comme le permettent les ordonnances réformant le Code du travail. Seule nouveauté proposée : la mise en place d'un « *groupe de suivi paritaire* » et une formulation moins polémique pour mettre en place un suivi statistique des fins de contrats courts pour bien en mesurer les causes.

Pas de quoi calmer les syndicats, unanimes pour réclamer des sanctions si une branche ne parvient pas à ses objectifs, même si les avis divergent sur la forme qu'elles pourraient prendre. FO défend [un mécanisme de bonus-malus, du type de celui que le gouvernement garde en réserve](#). La CFDT milite

pour une dégressivité des cotisations avec la durée des contrats. Sentant que le Medef ne lâchera pas, la CFTC, elle, propose de contourner le problème. Son idée ? Que les entreprises non vertueuses accordent des droits supplémentaires aux salariés en contrat court, du type abondement en heures du compte personnel de formation.

Les syndicats étaient d'autant plus remontés que leur demande consistant à prendre en compte l'intérim secteur par secteur, et non pas dans son ensemble, ce qui porte à une douzaine ceux qui consomment 80 % des contrats courts, se heurte toujours au même refus patronal. Du coup, la CFDT et la CGT ont demandé que toutes les branches s'emparent du sujet.

Alain Ruello

::: POLITIQUE

L'OPINION – 02/02/2018

13 En Corse, une visite présidentielle pour raviver le dialogue



Les dirigeants nationalistes attendent d'Emmanuel Macron, en déplacement sur l'île les 6 et 7 février, qu'il précise ses intentions

Mardi 6 et mercredi 7 février, Emmanuel Macron se rendra pour la première fois en déplacement officiel en Corse. Avant cela, samedi 3 février, les dirigeants nationalistes de la collectivité unique appellent à une grande manifestation à Ajaccio pour demander « *demucrazia è rispettu pè u populu corsu* » (« démocratie et respect pour le peuple corse »). Comme une illustration de l'incompréhension qui s'est installée entre la nouvelle majorité territoriale et le pouvoir exécutif. Un fossé à combler, un dialogue à rétablir, c'est bien là le premier enjeu de cette visite présidentielle.

Pour l'heure, le déroulement de ce court séjour présidentiel reste incertain. Même le président du conseil exécutif de la collectivité unique, l'autonomiste Gilles Simeoni, n'était pas en mesure de dire, jeudi matin, s'il était ou non prévu, au cours de ces deux jours, qu'il s'entretienne directement avec le chef de l'Etat. L'Elysée maintient le flou sur le programme. « *Rien n'est encore définitivement arrêté, beaucoup de choses sont à l'arbitrage jusqu'au dernier moment* », indique l'entourage présidentiel.

La première journée sera d'abord et avant tout une « *séquence mémorielle* », marquée par l'hommage au préfet Claude Erignac, assassiné vingt ans plus tôt à Ajaccio. M. Macron sera accompagné de trois membres du gouvernement : le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, la ministre auprès du ministre de l'intérieur, Jacqueline Gourault, chargée du dossier corse, et la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, la « régionale de l'étape ».

Faire monter la pression

Le président de la République déposera une gerbe au pied de la stèle apposée à la préfecture d'Ajaccio. Il se rendra ensuite avenue du Colonel-Colonna-d'Ornano, où Claude Erignac fut abattu le 6 février 1998 par un commando nationaliste. Il inaugurera un monument en hommage au haut fonctionnaire et devrait prononcer un premier discours en présence d'élus et d'officiels, dont M. Simeoni, le président du conseil

exécutif. En revanche, le président de l'Assemblée de Corse, l'indépendantiste Jean-Guy Talamoni, n'assistera pas à la cérémonie. La suite de l'agenda de cette première journée n'est pas encore arrêtée.

La deuxième partie du séjour, mercredi, s'effectuera en Haute-Corse. Selon nos informations, le cortège présidentiel fera d'abord étape à San Giuliano, dans la plaine orientale de Corse. Le chef de l'Etat visitera la station de l'Institut national de recherche agronomique et abordera notamment les questions économiques et agricoles. Il se rendra ensuite à Bastia pour un « déjeuner républicain » à la préfecture. La journée se conclura par un discours de M. Macron, point d'orgue de ce déplacement officiel, prononcé au tout récent Centre culturel Alb'Oru, devant un parterre d'invités fourni.

Le discours du chef de l'Etat et la manière dont il va s'adresser aux Corses et aux nouvelles autorités insulaires sont évidemment très attendus. Depuis les élections territoriales de décembre 2017, largement remportées par les nationalistes, et l'installation de la nouvelle collectivité unique de Corse, le 2 janvier, plusieurs rendez-vous successifs ont eu lieu. D'abord avec M^{me} Gourault, nommée par l'exécutif pour suivre le dossier, qui s'est rendue sur l'île le 5 janvier et a rencontré à cette occasion le président du conseil exécutif et le président de l'Assemblée de Corse. M. Simeoni et M. Talamoni étaient à Paris les 22 et 23 janvier, où ils se sont entretenus avec le premier ministre, Edouard Philippe, à Matignon, avant de rencontrer le président du Sénat, Gérard Larcher, et celui de l'Assemblée nationale, François de Rugy.

De cette série de rendez-vous, les deux hommes sont repartis fort marris. « *Après nos entretiens d'hier et d'aujourd'hui, notre conviction est faite : l'Etat refuse de reconnaître et de prendre en compte la dimension politique de la question corse. Dans ces conditions, nous appelons dans les prochains jours à la tenue d'une grande manifestation populaire* », lançaient-ils le 23 janvier à l'issue de leur rencontre avec le président du Sénat, décidant ainsi de faire monter la pression avant la venue du président de la République.

Dès leur installation à la tête de la collectivité, les nationalistes n'ont pas caché que, pour eux, c'était M. Macron qui détenait les clés de la situation. « *Nous savons qu'aujourd'hui, en France, c'est le président de la République qui fixe le cap*, déclarait M. Simeoni le 2 janvier à la tribune de l'Assemblée de Corse. *Il peut être aujourd'hui, s'il en a la volonté, l'homme d'Etat qui ouvrira la voie à une solution politique négociée permettant de construire entre la Corse et la République française une relation nouvelle et apaisée. Nous attendons un geste politique fort.* »

Marges de manœuvre limitées

Toutefois, entre les demandes exprimées par les nationalistes et ce que le pouvoir exécutif est prêt à consentir, se dresse un mur d'incompréhension. Et des lignes rouges. Il n'est pas question d'accéder à la revendication d'amnistie des « prisonniers politiques », comme les qualifient les nationalistes. Pas plus que de reconnaître la co-officialité de la langue corse ou la notion de « peuple corse » dans la Constitution. De même que l'instauration d'un « statut de résident » se heurterait à un probable veto constitutionnel.

Les marges de manœuvre sont donc limitées. Lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre 2017, M. Macron avait toutefois laissé entendre que la réforme institutionnelle qu'il entend mettre en œuvre pourrait « *être utilisée* » pour la Corse. Il faisait référence au « droit à la différenciation » qui pourrait être introduit à l'article 72 de la Constitution pour permettre aux collectivités territoriales de déroger, non plus à titre expérimental et à durée déterminée mais de façon pérenne, à des dispositions législatives ou réglementaires dans les domaines de leurs compétences. Insuffisant, jugent les nationalistes, qui revendiquent un statut d'autonomie doté d'un pouvoir législatif.

C'est quoi, pour vous, l'autonomie, semble s'interroger l'exécutif ? Pour quoi faire ? M. Macron dit vouloir parler avec les Corses « *dans un esprit constructif et d'ouverture* », comme le résumait ses proches, tout en rappelant l'autorité de l'Etat. Il n'est pas hostile a priori à des évolutions institutionnelles. Lors de sa campagne présidentielle, le candidat avait ainsi déclaré, en avril 2017, lors d'un meeting à Furiani : « *S'il apparaît que le cadre actuel ne permet pas à la Corse de développer ses potentialités, alors nous pourrions envisager d'aller plus loin et de réviser la Constitution.* »

Mais avant de s'engager dans cette voie, l'exécutif juge nécessaire d'évaluer les intentions des dirigeants nationalistes et de jauger leurs capacités à faire fonctionner la nouvelle collectivité unique. Autant dire que M. Macron va devoir mettre une sacrée dose de persuasion dans ses propos pour ne pas générer de la déception chez ses interlocuteurs. C'est loin d'être gagné d'avance.

[Bastien Bonnefous](#) et [Patrick Roger](#)

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 02/02/2018

14 Bilan mitigé de la visite de Macron à Tunis



Les investissements français promis n'ont pas été à la hauteur des espoirs d'un pays frappé par la crise.

«C'était une belle leçon de rhétorique. Son propos était plein de verbes et j'ai apprécié la dimension philosophique», se réjouissait, jeudi, la députée indépendante Leïla Hamrouni, spécialiste en linguistique. Point d'orgue de [la visite d'État de deux jours d'Emmanuel Macron](#) à Tunis, le discours du chef de l'État devant l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a pourtant déçu. Plus que la forme, c'est sur le fond qu'il était attendu. Et les annonces concrètes manquent.

Leïla Hamrouni a surtout retenu l'idée d'organiser un forum des pays européens et méditerranéens: «Il reprend l'idée de Nicolas Sarkozy d'une Union pour la Méditerranée. C'est une bonne chose, nous avons besoin d'espaces de dialogues.» Emmanuel Macron a effectivement proposé d'«accueillir, cette année, une première réunion de dirigeants, mais aussi des sociétés civiles, des jeunes, des universitaires de quelques pays européens de la Méditerranée et des pays du Maghreb». Et ce, afin de «décider ensemble d'une stratégie commune pour la Méditerranée».

Mais c'est surtout dans le domaine économique que les Tunisiens attendaient le président français. Avec un endettement proche des 70 % du PIB, une balance commerciale largement négative et une inflation de 6,4 %, le pays est aujourd'hui face à un véritable défi. Mercredi, après son entrevue avec le président tunisien Béji Caïd Essebsi, Emmanuel Macron a réaffirmé l'engagement de consacrer 1,2 milliard d'euros, entre 2016 et 2020, à différents dispositifs d'aide en Tunisie. Quelque 500 millions d'euros arriveront pour les deux années suivantes. L'Élysée a également promis 50 millions d'euros sur trois ans pour un fonds de «soutien au développement, à l'entreprise et aux initiatives de la jeunesse en Tunisie». La France a décidé de «doubler dans les cinq ans, dans mon quinquennat, les investissements français en Tunisie», a résumé jeudi le chef de l'État français à l'Assemblée du peuple, à Tunis.

Éducation et francophonie

Trop peu pour Ghazi Chaouchi, député du courant démocrate: «Pour que la Tunisie puisse sortir de la crise économique, il faudrait annuler la dette de 800 millions d'euros envers la France!» Son collègue indépendant, Riadh Jaidane, note, lui, que quatre des huit textes signés entre les deux gouvernements mercredi sont des déclarations d'intention: «C'est insuffisant. Il faut du concret. Le président Macron dit que la Tunisie est un modèle qui doit être soutenu pour réussir. Qu'il le prouve.»

Emmanuel Macron a effectivement passé les deux jours de sa visite à louer le modèle tunisien, évoquant les avancées qu'a connues le pays depuis la révolution de 2011: liberté de conscience, égalité entre hommes et femmes, instauration d'un état civil... «Vous avez fait mentir ceux qui affirment qu'islam et démocratie ne sont pas compatibles», a affirmé Emmanuel Macron devant l'Assemblée. Des louanges qui interviennent alors que l'ONG Human Rights Watch vient de publier un rapport sur les brutalités policières [lors des manifestations](#) contre la cherté de la vie qui ont eu lieu en Tunisie en janvier: «Dans ses efforts pour étouffer le mouvement [...], la police a parfois passé à tabac les personnes arrêtées et leur a dénié le droit d'être assistées d'un avocat.» Plus de 900 arrestations ont eu lieu. Interpellé à ce sujet, le président Macron a botté en touche: «Nous avons tendance à confondre les gravités et à considérer qu'une dénonciation vaut toutes les autres. Cette même association a dénoncé parfois ce qu'il se passait en France. Je n'ai pas le sentiment que nous soyons le pays ennemi des droits de l'homme.»

Le président n'a pas hésité à faire le lien avec un autre point important de sa visite, la sécurité: «Si nous voulons aider les démocrates dans les situations difficiles, il serait bon que nous confrontions nos principes au réel, parce que c'est cela gouverner avec les droits de l'homme dans le temps que nous vivons, celui du terrorisme.» Les présidents français et tunisien ont naturellement abordé la question libyenne. «Nous avons collectivement plongé la Libye dans l'anomie», a admis Emmanuel Macron, conscient des répercussions sur la Tunisie voisine. La France et la Tunisie sont convenues d'améliorer les échanges d'information en matière de lutte contre le terrorisme et le financement de ce combat.

L'accent a également été mis sur l'éducation et la francophonie. «Le français n'appartient pas à la France. Il fait partie de vous, de votre histoire», a assuré Emmanuel Macron, qui souhaite doubler le nombre de personnes apprenant notre langue d'ici à 2020. Une annonce paradoxale, alors que les parents d'élèves des écoles françaises de Tunisie organisaient ce jeudi une opération «école morte» pour protester contre les coupes budgétaires.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2018/02/01/01003-20180201ARTFIG00320-bilan-mitige-de-la-visite-de-macron-a-tunis.php>

Maryline Dumas

L'OPINION – 02/02/2018

15 L'éducation, l'autre guerre de Macron en Afrique



Emmanuel Macron, le 1er février 2018, à Tunis lors de son déplacement en Tunisie.

Le chef de l'Etat est au Sénégal pour une visite de deux jours. Pour Emmanuel Macron, le développement de l'enseignement en Afrique est la meilleure manière de favoriser le maintien des jeunes dans leur pays d'origine, en permettant le développement économique

Engagé sur des opérations militaires difficiles en Afrique, Paris mise sur le développement d'une politique éducative pour lutter contre la radicalisation et favoriser le développement économique qui permettra de réduire les tensions migratoires. Les dirigeants africains font face à des besoins énormes en termes d'investissements et si leur politique éducative a enregistré de grands progrès ces dernières années ils n'ont plus les ressources budgétaires suffisantes pour poursuivre son développement. Dans ce cadre, Emmanuel Macron veut favoriser des levées de fonds.

Le superprof est de retour en Afrique ! Après s'être confronté avec succès à [un public d'étudiants survoltés à Ouagadougou](#) il y a deux mois, Emmanuel Macron se rend à Dakar pour une séquence sur l'éducation qualifiée d'« extrêmement importante » par l'Élysée. « Le président de la République veut en faire un marqueur de sa politique de développement », explique [Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement](#) (AFD). Le chef de l'État visitera une école dans la capitale sénégalaise, discutera avec les enseignants et plaidera, une nouvelle fois, pour une aide internationale accrue en faveur de l'éducation. Celle-ci recule en effet au niveau mondial et la France n'échappe pas à cette responsabilité. En 2010, l'aide consacrée à l'enseignement représentait 3,7 milliards de dollars. Six ans plus tard elle s'élève à 2,7 milliards, seulement, soit moins de 5 dollars par enfant du primaire en Afrique subsaharienne.

Sans réelle marge budgétaire, Paris mise notamment sur ses partenaires européens, chinois et les pays du Golfe pour accroître l'effort global. Dans ce but, Emmanuel Macron coprésidera vendredi la conférence de reconstitution du financement du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), avec son homologue sénégalais Macky Sall. Objectif : lever 3,1 milliards de dollars pour la période 2018-2020 afin de financer la mise en œuvre de plans d'éducation dans 67 pays en développement, majoritairement en Afrique.

Atout. Pour Emmanuel Macron, l'enjeu éducatif en Afrique est d'abord civilisationnel : l'école est un atout formidable à la fois pour régler les questions démographiques, favoriser l'emploi des jeunes et in fine limiter l'immigration. Seulement, confrontés à une forte croissance de leur population, les pays sahéliens doivent réaliser d'énormes efforts budgétaires pour adapter leurs infrastructures d'enseignement. Quelque 170 millions d'élèves supplémentaires devront être scolarisés d'ici 2030 en Afrique. [Le Sénégal](#) et le Niger y consacrent déjà le quart de leurs dépenses publiques, environ. Et les ménages africains dépensent beaucoup plus, en rapport à leur revenu, qu'un ménage français pour envoyer leurs enfants à l'école.

Globalement, les pays africains ont plutôt bien réussi le défi de la « massification » de l'enseignement. Environ 80 % des enfants sont scolarisés dans le primaire. De 1999 à 2015, la capacité d'accueil a été multipliée par deux en primaire et par trois en secondaire. « La bataille contre l'analphabétisme est aussi en passe d'être gagnée, explique l'économiste français de l'AFD, Gael Giraud. Presque 75 % des jeunes savent lire et écrire en Afrique ». Malgré tout, la qualité des enseignements se dégrade dans des pays où il n'est pas rare que plus de 100 élèves s'entassent dans les classes primaires.

Natalité. Autre difficulté : l'Afrique ne forme aujourd'hui que 100 000 maîtres par an alors qu'il lui en faudrait le double. « La qualité des enseignements doit être améliorée, confie [Alpha Condé, le président guinéen, à L'Opinion](#). Nous avons du retard à rattraper et les nouvelles technologies vont nous aider à transformer notre système éducatif en permettant notamment de diffuser des cours de qualité dans les endroits les plus reculés ».

Pour la France, l'enjeu est aussi migratoire. [Les reconduites de migrants en Afrique sont dramatiques en termes d'image](#) pour une Europe qui a tendance à se replier sur elle-même. L'idée de l'Élysée consiste donc à favoriser au maximum tout ce qui peut fixer la jeunesse dans son terroir d'origine en lui offrant les moyens d'y gagner sa vie. D'où le renforcement des initiatives en matière de formation professionnelle comme au port de Dakar où l'AFD finance des centres professionnels dédiés aux métiers portuaires.

Enfin, l'éducation permet d'inverser la courbe de la forte natalité, qui est une autre cause de l'exode des Africains. Au Sahel, les jeunes filles quittent généralement l'école à la puberté et sont alors à la merci d'un mariage précoce. Tous les ONG le disent, la scolarisation a des effets bénéfiques pour réduire la

démographie. On enregistre environ 70 % de baisse de fécondité dans les pays modèles en matière de scolarisation des jeunes filles.

« C'est par l'éducation que nous gagnerons cette bataille contre l'obscurantisme, celle qui est aujourd'hui en train de faire basculer des pays, des régions entières, en Afrique comme au Proche et Moyen-Orient », soulignait aussi [le président français à New York en septembre dernier](#). C'est aussi la raison pour laquelle son déplacement revêt une autre importance : aider les états à développer une politique d'éducation « traditionnelle » est une manière de limiter l'influence grandissante des écoles coraniques. Au Mali, au Niger et au Tchad, notamment, l'offre éducative arabo-islamique fait une percée importante. « Elle pallie un système officiel parfois défaillant et constitue un cadre reconnu de socialisation pour les enfants, les adolescents et même les jeunes adultes », peut-on lire dans l'un des derniers numéros d'*Afrique contemporaine*.

Évangélisation. Pour les parents, ces écoles sont à la fois moins coûteuses qu'un enseignement « formel » tout en assurant à leur progéniture d'être élevée dans une moralité rigoureuse. Dans ce contexte, tout l'enjeu pour les Etats est donc d'encadrer et d'intégrer les différentes offres (écoles coraniques, école franco arabe, école arabe, institut islamique) dans un système formellement encadré d'éducation nationale.

Pour son travail d'évangélisation, Emmanuel Macron pourra compter sur un atout charme : la chanteuse Rihanna devrait être présente à ses côtés, en tant qu'ambassadrice du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). La star mondiale, originaire de la Barbade, avait déjà été reçue en juillet à l'Élysée, justement pour promouvoir la bataille éducative du président français. Revers de la médaille : sa venue nourrit une forte polémique à Dakar où une trentaine d'organisations religieuses sénégalaises montent au front. Réunies au sein du collectif « Non à la franc-maçonnerie et à l'homosexualité », ces organisations lui reprochent de faire partie des Illuminati, qui seraient selon elles « une branche de la franc-maçonnerie ». Preuve qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour promouvoir une éducation libérale à tous les niveaux, en Afrique.

INTERVIEW // Mahamadou Issoufou, président du Niger : « J'ai fait construire 15 000 classes lors de mon premier quinquennat » // <https://www.lopinion.fr/edition/international/mahamadou-issoufou-president-niger-j-ai-fait-construire-15-000-classes-142545>

[Pascal Airault](#)

L'OPINION – 02/02/2018

16 Vladimir Poutine drague toujours les patrons français



Les grands patrons français reçus par Vladimir Poutine le 25 mai 2016, à Moscou

[Les sanctions, décrétées par l'UE en réplique à la crise ukrainienne et à l'annexion de la Crimée en 2014, entravent toujours la coopération commerciale franco-russe](#)

En attendant sa réélection, le président russe a reçu, mercredi soir, dans sa résidence privée moscovite, onze dirigeants de grandes entreprises françaises. L'occasion de stimuler la coopération bilatérale en prélude au forum économique de Saint-Pétersbourg.

Il a fallu attendre presque deux ans pour voir se réunir à nouveau autour de la table le président russe le gotha des entreprises françaises à Moscou. Mais cette fois-ci, léger changement de décor : la rencontre a eu lieu mercredi, tard dans la soirée, à Novo-Ogariyvo, dans la résidence privée de Vladimir Poutine, à quelque 20 km du centre de la capitale, contrairement à celle de mai 2016, au Kremlin. Tout le gratin y était : Danone, représenté par son directeur général Emmanuel Faber, Dassault Aviation avec son PDG Eric Trappier, Crédit Agricole CIB avec son directeur général délégué Régis Monfront, Leroy Merlin avec le directeur général d'ADEO Philippe Zimmermann, Pernod Ricard avec son PDG Alexandre Ricard, Renault avec son directeur des opérations de la région Eurasie Nicolas Maure, Sanofi avec son directeur général Olivier Brandicourt, Thalès avec son PDG Patrice Caine, Total avec son directeur Europe Asie centrale Michael Borrell, Schneider Electric avec son directeur général délégué en charge des Finances et des Affaires juridiques Emmanuel Babeau et Air Liquide avec son directeur général adjoint Guy Salzgeber.

« Cette rencontre a permis aux entreprises françaises d'échanger directement avec le chef de l'Etat russe, sans l'arbitrage duquel des questions très techniques et concrètes ne peuvent pas être résolues, à cause de la bureaucratie, notamment », indique Pavel Chinski, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie franco-russe (CCI FR), qui a initié la réunion bilatérale. « Une société française a pu obtenir un rendez-vous fixé le lendemain, directement avec Denis Mentourov, le ministre russe de l'Industrie », se souvient Pavel Chinski, qui était présent sur la table de discussion.

La première entrevue entre Vladimir Poutine et la communauté d'affaires française remonte en mai 2016. Ce format, propre à la France, est né de l'initiative du Conseil économique de la CCI France-Russie, composé de 20 dirigeants de grandes entreprises françaises et russes ainsi que des représentants des principales organisations patronales des deux pays.

« L'idée d'une deuxième rencontre a été proposée au président Poutine à la rentrée 2017. Il a fallu attendre la fin de l'élection présidentielle en France. Cela a été vite acceptée par le Kremlin, qui a eu le dernier mot sur la date de rencontre. Mais l'acceptation de Poutine montre un intérêt particulier pour la France, alors que Poutine est en pleine campagne électorale. Ni les Britanniques, ni les Allemands n'ont eu cet honneur », assure Arnaud Dubien, directeur de l'Observatoire franco-russe, un think tank basé à Moscou.

Partenaire clé. Un intérêt particulier pour la France, Vladimir Poutine l'assume et le répète. « La France est l'un de nos partenaires clés en Europe. Nous souhaiterions élargir notre collaboration dans le domaine de l'énergie, de l'industrie automobile et de l'innovation », a-t-il déclaré lors de la réunion.

Cette « faveur » de la part du Kremlin est loin d'être sans fondement. L'Hexagone est en fait le premier pays employeur en Russie. 150 000 emplois ont été créés par des sociétés françaises sur le sol russe. Loin devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. « En outre, la France a été le leader, en termes d'investissements directs en Russie, pendant trois années consécutives : 2014, 2015 et 2016 » souligne Arnaud Dubien.

De bons signes au niveau diplomatique sont apparus depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée. « Il y eut la rencontre entre les deux chefs d'Etat à Versailles. Nous observons une volonté de dialoguer avec la Russie au sommet de l'Etat français », affirme Arnaud Dubien.

En réalité, les sanctions, décrétées par l'UE en réplique à la crise ukrainienne et à l'annexion de la Crimée en 2014, entravent toujours la coopération commerciale franco-russe. « Des banques françaises restent très prudentes vis-à-vis des Etats-Unis, et pour des sociétés françaises qui souhaitent s'implanter en Russie, les emprunts sont devenus très difficiles après les sanctions. Mais les Français se sont adaptés : de grandes entreprises ont opté pour la méthode d'auto-financement. Des exportateurs français, eux, ont délocalisé leurs affaires ici, en Russie. Et cela a plutôt bien marché », indique Arnaud Dubien.

« Aucune entreprise française n'a quitté la Russie au moment des sanctions », affirme Pavel Chinski. Les échanges commerciaux entre Paris et Moscou ont en effet bondi de 15 % au cours des onze premiers mois de l'année 2017. A l'heure où la Russie est sortie de la récession et affiche une croissance de 1,5 %, l'accueil russe n'est pas si glacial qu'il y paraît.

Junzhi Zheng

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

